



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JUIN 2023

Présents

Monsieur DENIS, Président de TOURS HABITAT,
Madame GOBLET, Vice-Présidente de TOURS HABITAT

Madame BA-TALL, Madame BLUTEAU, Madame BOUAKKAZ, Madame DJABER, Madame GOLDANI-BLANCHET, Monsieur GRATEAU, Madame JOVENEUX, Monsieur LECONTE, Madame MERCIER, Monsieur MIRAULT, Monsieur MOURABIT, Madame QUINTON, Madame ROCHER, Monsieur THOMAS et Monsieur VALLET, Administrateurs

Excusés

Monsieur DHENNE, dont le pouvoir a été attribué à Monsieur MIRAULT
Monsieur FRANCOIS, qui avait donné pouvoir à Madame GOBLET
Monsieur MARTINS,

Absents

Monsieur ARNOULD,
Monsieur COMMANDEUR,
Madame MOSNIER,

Participaient également à cette séance

Monsieur SIMON, Directeur Général de TOURS HABITAT
Madame BARRANGER, Directrice des Ressources Humaines de TOURS HABITAT,
Monsieur FERREIRA, Directeur des Services à la Clientèle de TOURS HABITAT,
Madame HOSTACHE, Secrétaire Générale de TOURS HABITAT,
Monsieur MARCONNET, Directeur du Patrimoine de TOURS HABITAT,
Madame LOISEAU, Directrice Financière et Comptable de TOURS HABITAT,
Madame ROLLIN, Directrice du Développement et de l'Aménagement de TOURS HABITAT,
Madame KERMORGANT, Commissaire aux Comptes de TOURS HABITAT, représentant le Cabinet RSM
Madame GUERREIRO DA COSTA, Ajointe de service - Service Habitat et Construction à la Direction Départementale des Territoires,
Madame FROMIAU Sandrine, Secrétaire du CSE de TOURS HABITAT

Présidence de Monsieur Emmanuel DENIS, Président

CROUS – RESIDENCE UNIVERSITAIRE DE LA CROIX MONTOIRE – MISE AUX NORMES DE BUREAUX DU CENTRE NATIONAL DE FORMATION – CONVENTION DE MANDAT : COMPTE FINANCIER ANNEXE POUR L'EXERCICE 2022

(CROIX MONTOIRE C/3)

Le Directeur Général et la Directrice Financière et Comptable indiquent au Conseil d'Administration qu'il doit également voter le Compte Financier Annexe 2022 de l'opération référencée en titre, une convention de mandat ayant été passée entre le CROUS et TOURS HABITAT le 29/08/2012.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif du « CROUS – CROIX MONTOIRE - Mise aux Normes des bureaux du CNF » de l'exercice 2022, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux récapitulatifs des titres de recettes, les bordereaux des mandatements, les Etats Financiers dressés par le Comptable, le Conseil d'Administration délibère et statue sur les sommes présentées ci-après :

Montant de la Convention	1 815 163.35 €
Montant cumulés des dépenses au 31/12/2021	-1 572 420.00 €
Montant cumulés des recettes au 31/12/2021	1 559 394.31 €
Résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2021	- 13 025.69 €
Autorisations budgétaires 2022 (budget primitif et décisions modificatives)	
Débit	122 000.00 €
Crédit	122 000.00 €
Dépenses nettes au 31/12/2022	10 863.18 €
Recettes nettes au 31/12/2022	0 €
Résultat net à la clôture de l'exercice	-10 863.18 €
Montant cumulés des dépenses au 31/12/2022	-1 583 283.18 €
Montant cumulés des recettes au 31/12/2022	1 559 394.31 €
Résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2022	-23 888.87 €

Après délibération, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des Administrateurs ayant pris part aux votes, d'approuver l'ensemble de la comptabilité de « CROUS - CROIX MONTOIRE - Mise aux Normes des bureaux du CNF » (mandat CROUS/ TOUR(S)HABITAT) qui est soumise à son examen et de déclarer que les états financiers dressés pour l'exercice 2022, n'appellent aucune observation, ni réserve de sa part, et d'affecter le résultat d'exploitation de -10 863.18 € au compte de Report à nouveau.

POUR EXTRAIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 20/06/2023 CERTIFIE CONFORME ET EXECUTOIRE,

LE DIRECTEUR GENERAL,
Grégoire SIMON